



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Séance du lundi 04 juillet 2022
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Délibération pour renouvellement de la mise à disposition du logement communal de la poste à Aventure Pluriel.
3. Délibération pour création de poste pour avancement de grade de notre agent Mme MIRON Rose-Marie au 1^{er} septembre 2022.
4. Délibération pour location 30 m² de la cellule n°6 en ZA Les Prades à Mme LECOMTE Régine et M. MONTOLIO Bernard au prix de 100 € TTC du 1^{er} juillet 2022 au 31 août 2022 (avec reconduction tacite de deux mois supplémentaires jusqu'au 31 octobre 2022).
5. Délibération concernant la réforme de la publicité des actes des collectivités choix du mode de publicité au 1^{er} juillet 2022.
6. Pour information courrier de la Préfecture concernant le contrôle de légalité des actes portant gravement atteinte aux principes de laïcité et de neutralité des services publics.

Questions diverses.

Présents

M. LAPALU Christian, M. ALCALDE Antonio, M. RUGA Jean-Luc, M. CALCOEN Guy, Mme. PILAT Stéphanie, Mme. MINGUET Anne-Marie, Mme. SANCHEZ Lucile, Mme. LESERGENT Patricia, Mme. GOUY-RATAJCZAK Joëlle, M. LELEU Pierre-Alexandre, Mme. LALIGAND Julie.

Représentés

Mme DUCHATEL Martine pouvoir à Mme LESERGENT Patricia
M. NEGRE Gilbert pouvoir à M. CALCOEN Guy

Absents

Mme. FUND Sabine, M. PLA Bernard

| | |
|--|-----------|
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents : | 12 |
| Nombre de conseillers absents : | 2 |
| Procurations : | 2 |
| Quorum : | 8 |

Président de séance : M. LAPALU Christian.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance Mme. PILAT Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02 juin 2022.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

2 . Délibération pour renouveler la mise à disposition du logement communal de la poste l'Association Aventure Pluriel.

Monsieur le Maire propose à son assemblée, pour contribuer au chantier de restauration de la « Barque de Patron » La Marie-Thérèse, de mettre à nouveau à disposition de l'Association « Aventure Pluriel », à titre gratuit et en l'état du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023**, l'appartement communal sis n° 2 rue de la Fontaine à Ventenac-en-Minervois afin de permettre le logement du personnel œuvrant sur la péniche.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

3 . Délibération qui modifie le tableau des effectifs communaux pour créer un poste suite à avancement de grade d'un agent.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la délibération qui fixe le tableau des effectifs des emplois communaux en date du **08/11/2021**.

Considérant l'arrêté n° 19/2022 du 08 mars 2022, qui porte avancement de grade au 1^{er} septembre 2022 pour notre agent Mme. MIRON Rose-Marie :

- En qualité **d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe (à temps complet)**.

Son grade actuel (Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe), sera supprimé par délibération après avis du Comité Technique Paritaire du CDG 11.

Le tableau des emplois de la Commune est ainsi modifié à compter du **1^{er} septembre 2022**.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

4 . Délibération pour location d'une partie de la cellule n° 6 en Zone Artisanale « Les Prades ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LECOMTE Régine et Monsieur MONTOLIO Bernard souhaitent, dans le cadre de leur activité, louer à la commune, 30 mètres carrés de la cellule artisanale n°6 située dans le bâtiment communal en Z.A. « Les Prades ».

Madame LECOMTE Régine et Monsieur MONTOLIO Bernard n'utiliseront ce local qu'à usage de dépôt de matériel ou marchandises. En conséquence, et en raison du caractère accessoire de cette location, un bail non soumis au statut des baux commerciaux peut-être envisagé avec Madame LECOMTE Régine et Monsieur MONTOLIO Bernard.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le loyer de cette location à 100.00 € T.TC. mensuels à compter du **1^{er} juillet 2022** pour une durée de 2 mois, soit jusqu'au **31 août 2022**. (Avec tacite reconduction de deux mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 octobre 2022 si besoin).

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Délibération pour le choix du mode de publicité au 1^{er} juillet 2022 des Actes de la commune.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui est applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

IL propose que sur la commune de Ventenac la publicité se fasse par publication papier à compter du 1^{er} juillet 2022 et indique que les registres seront consultables aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance le lundi 12 septembre 2022, à 18 h 30.

Clôture de la séance à 19 heures 45.

Signatures

Christian LAPALU, Maire et Président de séance :

Stéphanie PILAT, Secrétaire de séance :


